

Locations d'espaces : tarifs et conditions d'utilisation (décembre 2023)

Espaces disponibles à la location

- **Salle de réunion**: 20 personnes maximum, salle équipée d'un vidéoprojecteur et d'un tableau numérique interactif Accès au wifi
- Salle de formation : 12 personnes maximum, salle équipée d'un vidéoprojecteur, de 8 ordinateurs dont un poste de formateur Accès au wifi
- **Amphithéâtre** : 50 personnes maximum, salle équipée d'un vidéoprojecteur, d'un écran de projection et d'un tableau blanc Accès au wifi

Pour chaque espace, un paperboard de conférence est disponible sur demande.

Il est possible de brancher un ordinateur personnel à chacun des vidéoprojecteurs (câble HDMI fourni). Un adaptateur USB C vers HDMI pourra être prêté sur demande.

Tarifs (approuvés au Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle le 2 juin 2017)

Les salles de réunion et de formation ne sont pas proposées à la location le samedi. Une majoration de 20% s'applique pour la location de l'amphithéâtre le samedi.

Tarifs de base (en € HT.)

Espace	½ journée (4 h. maximum)	Journée (8 h. maximum)
Salle de réunion	160	280
Salle de formation	140	250
Amphithéâtre	200	350

Tarifs spécifiques (en € HT.): organismes de formation métiers des bibliothèques (CRFCB, ENSSIB, URFIST), occupants du site Sainte-Barbe, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Espace	½ journée (4 h. maximum)	Journée (8 h. maximum)
Salle de réunion	80	140
Salle de formation	70	125
Amphithéâtre	100	175

Contacts et réservation

bsb-locations@listes.univ-paris3.fr

Une convention de location sera établie entre l'occupant et l'Université Sorbonne Nouvelle.

Conditions d'utilisation

- les espaces sont utilisés à des fins de réunions, conférences, formations;
- la salle de réunion et la salle de formation ne peuvent être utilisées pour des séminaires ou des soutenances de thèse;
- la réservation doit être effectuée au moins un mois à l'avance ;
- les demandes d'horaires spécifiques seront étudiées au cas par cas ;
- la liste des participants sera fournie préalablement par l'organisateur. Cette liste permet aux agents de sûreté d'assurer le contrôle d'accès ;
- la personne responsable du groupe le jour J s'engage à contrôler le nombre de personnes présentes et à les conduire à l'espace loué ;
- les abords des salles sont des espaces de travail : merci de respecter le silence dans ces espaces ;
- il est interdit d'organiser des repas ou des pots dans les espaces loués et leurs abords ;

Modalités d'accès à l'amphithéâtre et à la salle de réunion :

- ces espaces seront préalablement ouverts par un membre de la bibliothèque.
- l'organisateur peut demander à disposer d'un badge pour accéder aux salles en autonomie. Ce badge est à récupérer par la personne responsable du groupe au PC de sécurité à l'entrée du bâtiment 4, rue Valette (75005 Paris). Il lui est remis contre une pièce d'identité, qui lui sera rendue à la restitution du badge.

• Modalités d'accès à la salle de formation :

la personne responsable du groupe récupère au PC de sécurité à l'entrée du bâtiment 4, rue Valette (75005 Paris) un badge lui permettant l'accès au site. Ce badge lui est remis contre une pièce d'identité, qui lui sera rendue à la restitution du badge.